

M. Plateau communique un blason de Soissons.

Les armoiries sont : — d'argent à trois pals de gueules, au pied fiché, percé en chef, mouvant du chef.

Ces armoiries ne sont pas celles de la Ville, mais d'un comte de Soissons probablement.

Un membre donne lecture d'un article de M. l'abbé Pécheur, sur l'Hôtel de-Ville et l'Intendance de Soissons.

Hôtel de Ville et Intendance de Soissons

par l'abbé PECHEUR

Les temps de disette, trop fréquents en France à la suite des perturbations et des guerres, sources de misères, furent des occasions naturelles de s'occuper du sort des malheureux, des indigents et de leur procurer des asiles où on les recevait, des travaux pour leurs bras inoccupés. C'est dans ce double but qu'on créait dans les villes des hospices, des maisons de refuge pour les indigents et les malades, qu'on formait des ateliers pour les ouvriers exerçant diverses professions utiles et industrielles. Soissons put encore ici se donner pour exemple à d'autres villes. Non seulement on ne s'y borna pas à restaurer, transformer et embellir certains édifices publics, mais aussi à en construire de nouveaux, c'est ce qu'on vit encore aux XVI^e et

XVII^e siècles, sans parler des précédents que l'on doit connaître. Le 17 février 1772 la démolition du château des comtes était commencée pour donner à son emplacement une autre et belle destination ; mais déjà l'Hôpital général était fondé, l'Hôtel-Dieu était agrandi et augmenté ; déjà aussi d'importantes restaurations se faisaient à la cathédrale au grand profit des artisans ; enfin il fut question, toujours dans les mêmes vues, de donner à la cité un hôtel commun ou *Hôtel de Ville*.

On sait quel rôle ce genre d'établissement a rempli de tout temps, mais surtout depuis l'inauguration du régime des communes au XII^e siècle, non seulement dans les villes, mais même dans les agglomérations de bourgs et de villages qui l'avaient obtenu. A Soissons l'Hôtel de ville paraît ne pas avoir eu de local fixe ; on le voit tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, même au dessus de l'une des diverses portes monumentales. C'est ce qu'on a pu voir par divers travaux de feu M. Choron, insérés dans les Bulletins de la Société historique et archéologique de Soissons, jusqu'au moment où il eut sa place fixe et définitive. Il fut bâti sur la place d'Armes ou du Grand-Marché, et attenait au Bailliage, lequel remontait au temps de Henri IV. Ce fut Leroy d'Hartennes qui en posa la première pierre en 1759, comme maire de Soissons au nom du duc d'Orléans, de Valois et du comte de Soissons. Au milieu de la place on éleva une fontaine pyramidale décorée de trophées et d'inscriptions en l'honneur de Louis XV. Le corps municipal avait à peine pris possession de son nouvel Hôtel, lorsque l'édit de novembre 1771 vint porter le dernier coup à ce qu'il restait des anciennes franchises du XII^e siècle, déjà bien modifiées dans les siècles suivants.

Désormais il se composera d'un maire, d'un lieutenant, de quatre échevins, de quatre assesseurs, d'un procureur du roi, d'un greffier, d'un receveur-contrôleur. Il passera même, le 1^{er} juillet 1772, aux mains du duc d'Orléans qui en accordera les divers offices moyennant finance à déboursier. Trois ans après la fondation de l'Hôtel de ville on ouvrit une *Maison de Travail* connue depuis sous celui de *Maison de Force* pour les mendiants, les vagabonds, les jeunes gens indociles et certains condamnés; elle était attenante à l'Hôpital général et sur un terrain concédé autrefois par le monastère de Saint-Jean des Vignes. Les prisons royales, qui succédaient à celles dépendantes du Beffroi, furent établies en 1782, sur l'emplacement occupé par l'église et paroisse Saint-Victor, rattachées à Saint-Léger, et achetées par le gouvernement, tandis que, dès le 17 février 1772, on avait mis la pioche à la démolition du château des comtes de Soissons pour faire place à une *Maison royale* ou *Intendance*, telles qu'on les a vues depuis, ce qui demande une courte explication.

Soissons, devenu chef-lieu d'une nouvelle et vaste province connue sous le nom de *Généralité* n'avait pu offrir au magistrat qui la gouvernait, sous le titre d'Intendant, pourtant si élevé, qu'un hôtel, relativement de peu d'étendue, pour son logement et l'installation de ses bureaux. Outre qu'en effet il gouvernait la province pour le roi, correspondait avec lui et ses ministres, comme aujourd'hui ferait un préfet; n'avait-il pas à diriger les subdélégués de la généralité lesquels dans les lieux d'élection joueraient le rôle des sous préfets actuels, dans les arrondissements. L'intendant devait, dans ces conditions, avoir un palais dit de l'*Intendance*; or, Soissons ne lui avait offert qu'un

hôtel, rue de Panleu, vis à vis celui occupé, au XVIII^e siècle, par Louis Racine et remarquable par une entrée sculptée. Il devait être occupé plus tard par la famille de Bussière et Noiron. Or, l'Intendant, Le Pelletier de Morfontaine, trouvant qu'il ne répondait plus à l'importance de son administration, quoi qu'il eût été occupé par ses prédécesseurs qui y donnaient même les fêtes officielles, avait obtenu du roi d'en élever un plus commode et plus vaste. L'emplacement qu'il choisit fut celui du *Château Gaillard* ou *Château des Comtes* qui n'était guère occupé que par le bailli du comté, mais il renfermait le dépôt précieux des archives de ce comté et du Duché de Valois. L'Académie royale de Soissons y tenait ses séances et y avait formé une riche bibliothèque. Le duc d'Orléans le vendit à la Généralité pour une somme de 30,000 liv. en se réservant les bois, les plombs, les fers et croisées provenant de la démolition : « lésinerie qui, dit le chanoine Cabaret, fit beaucoup murmurer la Généralité ».

On se heurta à de grands obstacles dans cette opération. Le vieux castel consistait en un large parallélogramme fermé d'un puissant rempart de six pieds d'épaisseur, d'une élévation de cinquante et s'appuyant, aux quatre angles, sur quatre fortes tours rondes, épaisses de six pieds ayant quatre étages voutés, soixante seize pieds de circonférence et cent d'élévation. Toute cette masse, bien que remontant à une haute antiquité, n'avait éprouvé aucun ébranlement et ne présentait pas de lézardes, quoiqu'elle n'eût pas de fondations et ne s'appuyât pas sur madriers ou pilotis. On n'y remarquait ni voutes, ni caves souterraines à cause de la proximité de la rivière et la crainte des infiltrations. La grosse tour ou donjon destinée à dé-

fendre le château du côté de la ville se trouvait à l'endroit où l'on verra la porte principale de la future *Intendance*. L'entrée du château donnait sur la rue dite du *Chateau Gaillard*. C'était là, moins une demeure seigneuriale qu'une puissante forteresse; aussi avait-il été bâti en 1058, pour remplacer cette grosse *Tour des Comtes* qui lui laissa son nom et avait, en fondations, des pierres énormes. Depuis longtemps, il avait cessé d'être habité par les comtes qui lui préféraient leur grand *Hôtel de Soissons* à Paris, à cause du voisinage de la cour, avec ses intrigues et ses plaisirs. Déjà la création de la rue de la Paix avait fait démolir une des quatre tours angulaires, ainsi que la maison voisine à l'enseigne des *Quatre Fils Aymon*, où on trouva de nombreux sarcophages, et enfin les terrasses des jardins vers Saint-Léger qu'on remplaça par une muraille sur laquelle on fixa une plaque de marbre noir portant, gravée en lettres d'or, une inscription en vers latins.

Le palais qu'on éleva à la place du château fut bâti sur pilotis avec de solides fondations et on pratiqua sous le rez de chaussée des officines et cuisines. Il forma un vaste hôtel composé de trois grands corps de logis donnant sur une cour d'honneur. Son architecture est simple, régulière et tout l'édifice a, dans son ensemble, quelque chose d'imposant et de grandiose. Pour lui donner des jardins, il fallut empiéter sur les terrains du *Cours* et du *Mail* depuis la porte de la *Paix* construite à l'occasion du Congrès de 1728, jusqu'à la barrière. La ville eut pû élever des plaintes en se voyant mutiler sa promenade favorite, mais n'ayant pas d'officiers municipaux en mesure d'élever la voix pour elle, il fallut garder le silence, d'autant plus qu'il y avait à craindre « une vengeance relative-

ment aux impôts dont l'Intendant est le maître ». Trois années suffirent pour mettre cet immense hôtel en état de recevoir le haut fonctionnaire du roi. Il avait été élevé, décoré et meublé au frais de la province à laquelle il ne couta guère moins d'un million et où tout y était du plus beau style Louis XVI. Successeur de l'édifice qui porta jadis les noms de *Tour des Comtes*, de *Chateau des Comtes* ou *Chateau-Gaillard*, de *Chateau d'Orléans*, d'*Intendance* lorsqu'il fut habité par l'Intendant de la province ; de *District* quand il devint le lieu des séances de l'administration de ce nom pendant la Révolution ; de *Quartier général*, lors des rassemblements de troupes autour de Soissons ; d'*Ecole centrale*, du placement que l'on y fit de l'un des établissements d'instruction créés par l'Assemblée nationale ; de *Palais sénatorial* lorsque Napoléon assigna à un sénateur, comme résidence, certaines villes possédant une grande habitation telle que celle-ci ; de *Palais-royal*, sous la restauration et enfin celui de l'*Hôtel de ville* depuis que l'administration municipale s'y fut établie après l'incendie de l'ancien, pendant le siège de 1814.

Celui-ci, indépendamment des faits historiques de la ville qui s'y rattachèrent, a laissé d'autres souvenirs intéressants. L'Académie de Soissons ayant dû quitter le château s'était réfugiée avec ses livres au couvent des Feuillans, mais la Société d'agriculture créée par l'Intendant, M. Méliand et autorisée par un arrêt du Conseil d'Etat du 7 novembre 1761, y eut son siège. Elle se composait de 40 membres divisés en deux bureaux, l'un à Laon, l'autre à Soissons. Ainsi que l'Académie elle avait ses prix et ses médailles d'encouragement. Des seigneurs du pays, des ecclésiastiques, des militaires, des ayocats, des médecins, des

fermiers, l'évêque lui-même, s'empressèrent d'en faire partie. Les résultats ne répondirent pas toujours à cette réunion d'efforts. Le successeur de Méliand, Le Pelletier de Morfontaine, lequel prit après lui la direction du bureau de Soissons, saisit une occasion qui se présentait d'agrandir ses attributions déjà assez étendues. Ayant appris que la Société s'occupait d'améliorer l'existence physique des prisonniers de la Généralité, il avait obtenu du ministre des finances, au mois d'avril 1783, les fonds nécessaires pour l'exécution des plans qu'il avait dressés à cet effet. Et bientôt il donna son approbation à l'ouverture, dans le sein de la Société, d'un bureau spécial chargé de recevoir les souscriptions en faveur des prisonniers. L'établissement de ce bureau, le premier en ce genre qui fut établi dans le royaume, attira aux séances les curés et les dames elles-mêmes. On inaugura néanmoins, en 1781, dans la salle des séances où se tenait les réunions, le buste de Le Pelletier dû au ciseau du célèbre sculpteur Houdon, avec cette simple inscription : *Hommage des Laboureurs soissonnais.* (1)

Quoi que devenu déjà Hôtel du district, l'Intendance ne pouvait pas trouver grâce devant la Révolution ennemie du passé et de tout ce qui rappelait l'ancien régime. Elle s'attaqua, dès son début, à un édifice où avait siégé un représentant du roi et avait, disait-on, coûté 1,200,000 à la Généralité. C'était le temps du délire et de la destruction, le Palais devait-il y échapper ! Dans sa séance du 12 novembre, dit un témoin non

(1) Louis Brayer, *Notice sur Soissons* pp. 171--173. H. Martin et P. Lacroix, *Histoire de Soissons*, t. 2, p. 654, *Mémoires du Chanoine Cubarel*,

suspect, « le procureur général-syndic s'est levé et a dit :

Messieurs,

« Il existe dans l'étendue de notre département un de ces monuments scandaleux, qui, au mécontentement général, et de la foule des citoyens alors esclaves, fut élevé à grands frais par le despotisme ministériel, au despotisme d'un seul homme qui exerçait dans la province l'autorité la plus arbitraire et la plus absolue. A ce premier trait s'ouvre un vaste champ à vos regrets, à vos justes murmures et à votre indignation ; vous les fixez constamment sur cet édifice construit récemment dans la ville de Soissons et que la vanité imposante de celui auquel il était destiné, pour y faire une résidence très momentanée, décorait du nom fastueux d'*Hôtel d'Intendance*.

Ce titre est aboli, grâces soient rendues à nos augustes régénérateurs de la liberté française. Mais il reste encore des traces désastreuses de la volonté suspecte, irrésistible et toute puissante de celui qui s'est joué des représentations judiciaires qu'on s'est permis dans le temps. »

Et après avoir rappelé que ce palais avait coûté aux seuls contribuables plus de 1,200,000 liv. que la vente en était décidée, mais qu'elle n'atteindrait pas le 12^e de la dépense, il requit qu'avant de prendre une détermination sur cet objet « qui intéresse l'ensemble des citoyens qui y avaient contribué, en nommant des commissaires pour en faire la visite et faire procéder en leur présence à une estimation et description avec un rapport et devis estimatif contenant l'état exact et détaillé des bâtiments et meubles que renfermait ce palais

« assis par une espèce d'ostentation dans le même emplacement qu'occupait celui de nos rois de la première race » par l'ingénieur de la province. L'assemblée chargea de cette mission Rivoire, Meurizet et Quinette, et l'arrêté conforme fut exécuté. (1)

Dans la séance du 3 décembre, le Procureur général reprit le cours de ses diatribes à l'égard de l'Intendance « construction dispendieuse, du superbe, vaste et fastueux logement » du ci devant Intendant, comme un des objets les plus dignes de l'attention de l'administration. Il représente que si on laisse l'édifice inhabité il ne peut que périr et se dégrader, et être d'un entretien considérable, qu'il « ne peut convenir à aucun établissement utile à la société » ce que la suite a toujours démontré (surtout aujourd'hui) que le département le loue, il restera comme propriétaire, chargé des réparations et n'en tirerait qu'un très faible revenu et tire de ses belles prémisses cette conclusion qu'il ne fallait pas conserver une propriété aussi onéreuse et tout faisait une loi « d'aliéner promptement ce monument scandaleux de vos regrets et de vos plaintes » quoiqu'on ne put espérer de recouvrer même l'intérêt du capital avancé, afin d'éviter une perte plus forte. Puis il rappelle l'arrêté rendu à la séance du 12 novembre et les mesures prises avant de prendre un parti définitif « pour le plus grand avantage des citoyens qui ont forcément concouru au prix de leurs sueurs, à loger le despote à la fantaisie ruineuse duquel tout se doit dans un temps d'esclavage », Il donne un aperçu sommaire des « nombreux bâtiments et du mobilier

(2) Procès verbaux de la séance de l'administration de l'Aisne, 1790, t. I, p. 83, séance du 12 novembre.

somptueux que le sieur Becquet renferme dans cet immense palais » en attendant l'examen scupuleux que devaient faire du rapport et devis les comités réunis de comptabilité et d'aliénation; en voici le résultat : Les bâtiments ont été seuls solidement bâtis et sur pilotis. La distribution en a été réglée sur le goût fantastique, bizarre, somptueux de l'ordonnateur et non sur des vœux d'économie et d'utilité ». On n'y a rien épargné « pour la décoration en tout genre » et tout y respire cette magnificence d'autant plus prodiguée et d'autant plus blamable qu'elle ne coutait rien à celui qui s'en environnait ». Les réparations d'entretien annuel étaient portées à 1,150 liv. sur les fonds de la province. L'ingénieur a porté la valeur intrinsèque des bâtiments et mobilier qui ont coûté 1,200,000 liv. à celle de 172,874 et encore qui voudrait une acquisition à ce prix ? et à qui devra revenir le prix de la vente ? à ceux là seuls aux dépens desquels il a été élevé, qui en ont payé les fonds et superficie, ceux sur qui pesait la masse desastreuse des impôts » qu'on appelait *taillables*, les véritables *serfs*. Il concluait que les deux comités réunis donnassent leur avis sur la nécessité de vendre ou de louer, l'emploi du prix ..., pour le tout être communiqué à tous les administrateurs des départements qui le partageront avec l'Aisne, l'ancienne province du Soissonnais, afin qu'ils concourent ensemble à l'exécution des mesures qui seront adoptées par le département pour leur plus grand bien.

Il fut heureux pour la ville qu'on n'ait pas porté la destruction sur ce grand et bel édifice, ni gaspillé son mobilier entièrement, qui forment aujourd'hui une de ses illustrations monumentales devenues si rares et d'une utilité si incontestable,

L'Intendance en effet renferme dans ses divers corps de logis la mairie et ses bureaux ; la sous-préfecture ; une riche et vaste bibliothèque communale ; un musée composé surtout des antiquités locales et provinciales, d'objets rares, de débris curieux d'architecture et de sculpture. Il ouvre ses locaux à la Justice de paix, au Comice agricole de l'arrondissement, successeur de la Société d'agriculture fondée par l'Intendant Méliand ; à la Société historique et archéologique issue par l'intermédiaire de la Société des arts et belles lettres, de l'Académie royale de Soissons. Enfin devenu l'Hôtel de ville, n'offre t il pas de beaux appartements aux réunions civiles, scientifiques ou politiques, aux fêtes publiques et corporatives ?

Un membre offre au musée une médaille du sacre de Mgr de Garsignies (25 février 1848).

Un membre appelle l'attention de la Société sur les restes de St Jean des Vignes, toujours menacés de destruction prochaine, En ce moment, des végétations, des touffes de sureau poussent vigoureusement dans les ruines, leur croissance amènera certainement bientôt l'écartement des pierres et leur chute si l'on n'y remédie promptement.

La Société émet le vœu que cet état de chose soit signalé à la mairie de Soissons, qui pourra faire le nécessaire pour préserver ces beaux monuments d'une inévitable et rapide destruction.

Elle émet également le vœu que les arbres plantés sur la petite place devant la porte d'entrée

soient abattus, car ils empêchent de voir entièrement les admirables clochers de St-Jean et surtout d'en prendre une photographie.

Le Société espère que ces vœux seront entendus justement à l'époque où va se tenir à Soissons un concours régional et où notre ville doit apparaître aux visiteurs avec ses monuments et ses curiosités.

La séance est levée à 6 heures.

